



. Antiprotéases □ nouvelles interactions

- Pas de rifampicine en association avec saquinavir-ritonavir □

La rifampicine ne doit pas être utilisée chez les patients dont le traitement antirétroviral comporte du saquinavir / ritonavir en raison d'un risque important d'hépatite. Ce risque a été mis en évidence au cours d'un essai clinique chez des volontaires sains recevant la rifampicine en association avec deux antiprotéases, le saquinavir « boosté » par le ritonavir □ 11 sujets sur 28 (39,3%) ont présenté une cytolyse hépatique et un volontaire a été hospitalisé pour une insuffisance hépatique modérée

- Atazanavir / ritonavir et prazoles

L'atazanavir (Reyataz®) est une antiprotéase, utilisée en association avec le ritonavir. Une étude avec l'oméprazole (Mopral®) a mis en évidence une diminution de 76% de l'aire sous la courbe et de 78% de la concentration plasmatique de l'atazanavir, avec un risque d'inefficacité. Il est donc recommandé d'éviter cette association, quelles que soient les posologies des deux médicaments □ en l'absence de données avec les autres prazoles, la recommandation est étendue à toute la classe des IPP. La prudence est recommandée en cas de co-administration atazanavir / ritonavir et antihistaminiques H2, en attendant les résultats d'autres études en cours.

Caroline Rault, Ghada Miremont-Salamé

. Angleterre □ retrait programmé de l'association paracétamol / dextropropoxyphène

L'Agence anglaise du médicament a décidé de retirer du marché, dans un délai de 6 à 12 mois, les médicaments contenant une association de paracétamol et de dextropropoxyphène. Cette décision a été prise en raison des nombreux cas d'intoxications, volontaires ou accidentelles, à des doses largement supérieures aux posologies recommandées, qui entraînent chaque année plus de 300 décès en Angleterre.

Le risque de surdosage au cours d'une intoxication volontaire est connu depuis longtemps. En Angleterre il y a une « tradition » de tentative de suicide avec le paracétamol, seul ou en association, ce qui n'est pas le cas en France. Il y a actuellement sur le marché français plus d'une trentaine de spécialités contenant paracétamol et dextropropoxyphène (Di-Antalvic® et nombreux génériques paracétamol / dextropropoxyphène ; Propofan®, qui contient en plus de la caféine), disponibles uniquement sur prescription. Elles sont indiquées pour les douleurs d'intensité modérée à intense après échec des antalgiques de palier I. La quantité de gélules par boîte est en France depuis longtemps limitée pour éviter les risques d'intoxication.

Dans le cadre d'une mise au point prévue au niveau européen, les données recueillies par les centres antipoison en France devraient être connues d'ici quelques semaines. Dans l'attente de ces données, l'AFSSAPS précise qu'il n'y a pas lieu d'arrêter un traitement en cours. Elle rappelle que la posologie quotidienne moyenne est de 4 gélules et qu'elle ne doit pas dépasser 6 gélules par jour.

Françoise Haramburu

. Antibiothérapie locale, 2

Après les recommandations pour l'ORL (voir *Infos* n° 70, octobre 2004), voici celles qui concernent la dermatologie et l'ophtalmologie.

Antibiothérapie locale en dermatologie

Ces recommandations ne concernent que les infections superficielles, primitives ou secondaires. Les brûlures, l'acné et la rosacée sont exclues du champ de ces recommandations.

Les antibiotiques locaux sont indiqués dans

- l'impétigo primitif et secondaire de forme peu sévère (surface cutanée atteinte < 2% de la surface corporelle totale, au plus 5 sites lésionnels actifs, pas d'extension rapide)
- l'éradication du portage de *Staphylococcus aureus* dans le cadre de la prévention des infections staphylococciques récidivantes (furonculose, impétigo)
- certaines dermatoses rares (erythrasma, intertrigo des orteils à bacilles gram négatif, kératolyse ponctuée plantaire, trichobactériose axillaire) peuvent relever d'une antibiothérapie locale

En revanche, l'antibiothérapie locale n'a pas d'intérêt dans les folliculites superficielles, les furonculoses (en dehors des formes récidivantes), les plaies cutanées chirurgicales, récentes ou chroniques (escarres, ulcères, mal perforant) et bien sûr les infections virales non compliquées (herpès, zona, varicelle).

Le lavage quotidien à l'eau et au savon ordinaire s'impose en préalable aux traitements recommandés pour décoller et éliminer les bactéries. L'efficacité clinique des antiseptiques n'a en revanche jamais été prouvée et leurs effets indésirables, à type d'irritation, allergie, sont fréquents.

Antibiothérapie locale en ophtalmologie

Les recommandations concernent les infections oculaires superficielles. En présence de facteurs de risque favorisant la survenue d'infections graves (immunodépression, diabète, pathologie sous-jacente, greffe de la cornée, corticothérapie locale, port de lentilles de contact, obstructions des voies lacrymales), de situations particulières (monophtalmies, nouveau-né) et/ou de signes de gravité, un avis ophtalmologique est nécessaire.

Un traitement antibiotique local n'est pas indiqué dans la prise en charge des conjonctivites bactériennes simples, sans facteurs de risque ou signes de gravité (sécrétions purulentes importantes, chémosis, œdème palpébral, larmolement important, baisse de l'acuité visuelle même modérée), du chalazion et des formes simples de blépharites bactériennes et d'orgelet.

Les autres infections oculaires superficielles justifient généralement de l'utilisation d'un traitement antibiotique local spécifique et doivent motiver la consultation d'un spécialiste.

C.R., G.M.S.

Les communiqués de presse ou lettres sur certains des sujets traités dans ce numéro sont disponibles sur le site de l'Agence des produits de santé (www.afssaps.sante.fr)

Infos est disponible sur le site web du département de pharmacologie: www.pharmacologie.u-bordeaux2.fr. Si vous souhaitez recevoir Infos, envoyez un message, en précisant vos coordonnées professionnelles à pharmacovigilance@pharmaco.u-bordeaux2.fr

Pour tout renseignement sur les effets indésirables des médicaments

Centre régional de pharmacovigilance et d'information sur le médicament Tél : 05 56 98 16 07

Pour tout renseignement sur l'abus et la dépendance (médicaments ou autres substances)

Centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance Tél : 05 57 57 46 58

Hôpital Pellegrin - 33076 Bordeaux Cedex - télécopie : 05 57 57 46 60